



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 6 octobre 2020

Présidence : Jacques Berset , Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 35

Presse: Madame Nicole Rüttimann, La Liberté,
Madame Krata Murtenbieter,
Monsieur Jean-Michel Wirtz, Freiburger Nachrichten

Jacques Berset ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier qui se sont déplacés pour cette Assemblée communale ordinaire. Il les remercie de l'intérêt porté aux affaires villageoises malgré la situation sanitaire que nous connaissons.

Le **Syndic** salue particulièrement les trois représentants de la presse.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 39 du 25 septembre 2020, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour est le suivant

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 03.12.2019
2. Comptes 2019
 - 2.1 compte de fonctionnement
 - 2.2 compte d'investissement
 - 2.3. bilan
 - 2.4 rapport de la commission financière
 - 2.5 approbation
3. Nomination d'un membre pour la commission financière
4. Approbation du règlement scolaire
5. Approbation du règlement concernant les contributions à l'accueil de jour des enfants de familles domiciliées dans la commune de Cressier
6. Divers

Jacques Berset demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Madame Mélanie Corminboeuf
- Monsieur Jacques Yerly

Le nombre de personnes est de 35 au total.

L'assistance est informée que les débats seront enregistrés. Il est demandé à ceux qui prendront la parole d'attendre le micro et de s'annoncer avant leur intervention.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

Jacques Berset demande aux citoyens s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2019

2.1 Compte de fonctionnement

Le récapitulatif des chapitres des comptes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Comptes 2019 -	
	Charges	Produits
0 Administration	452'868.10	72'070.20
1 Ordre public	100'413.00	68'621.95
2 Enseignement et formation	1'488'491.20	309'431.95
3 Culte, culture et loisir	145'051.70	16'024.50
4 Santé	356'111.55	160.00
5 Affaires sociales	445'724.00	11'193.85
6 Transports et communications	334'141.80	88'319.50
7 Protection – aménagement de l'environnement	558'071.35	501'586.80
8 Economie	13'266.60	11'205.00
9 Finances et impôts	1'457'784.68	4'483'592.23
Total	5'351'923.98	5'562'2056.98
Excédent de revenu	210'282.00	



Commune de Cressier

La Boursière lit les chiffres des chapitres financiers de 0 à 9 en citant les montants de moyenne à grande importance avec quelques commentaires.

Chapitre 0 – Administration

Une légère progression des charges est due notamment aux jetons du Conseil communal basés sur les heures effectives, l'achat de deux PC pour l'administration et des frais de port supplémentaires.

Chapitre 1 – Ordre public

Les charges ont diminué au niveau du service des curatelles et les produits ont augmenté grâce à la taxe non-pompier relative au nombre d'habitants.

Chapitre 2 – Enseignement et formation

Le résultat du chapitre 2 est moins élevé que le budget.

On notera :

210.352.01 Participation au CO de Morat

La sortie d'Ulmiz de la convention scolaire a donné lieu à une nouvelle répartition des frais. Ces derniers augmentent de CHF 6'000.00 pour Cressier.

29 Administration scolaire

290.301.00 Traitement du personnel de conciergerie

Les salaires ont été gelés en 2019. Le départ des deux concierges en fin d'année a occasionné des décomptes définitifs.

290.427.00 Location des locaux scolaires

Celle-ci a été facturée avec les nouveaux taux d'amortissement annoncés en 2019.

Christophe Savoy demande, concernant la position cercle scolaire primaire, si la différence d'environ CHF 87'000.00 par rapport aux comptes précédents est liée au fait que l'école doit prendre en charge le matériel.

La Boursière confirme que la décision de la gratuité de l'enseignement qui concerne le matériel, les activités sportives et autre induit l'augmentation.

Chapitre 3 – Culte, culture et sport

Ce chapitre est également en faveur de la commune en regard du budget. Une petite augmentation est à relever pour l'entretien des places de sport car la place de jeu de l'école a été refaite.

Chapitre 4 – Santé

Les coûts de la santé sont plus élevés que prévu.

Position 440.352.00 : un décompte de 2018 avec un solde à payer à hauteur de CHF 52'000.00 nous est parvenu en août 2019.



Commune de Cressier

Chapitre 5 – Affaires sociales

Le chapitre a progressé de manière fulgurante au niveau de l'accueil de la petite enfance et également au niveau invalidité.

Ce dernier chapitre présente un surplus d'environ CHF 18'000.00 dû au rattrapage de subventions 2018 et à l'augmentation de frais pour les personnes handicapées placées hors canton. Il s'agit de charges liées.

Chapitre 6 – Transport et communication

Le budget a été parfaitement tenu.

Chapitre 7 – Protection - Aménagement de l'environnement

L'approvisionnement en eau et l'épuration sont des chapitres autofinancés qui doivent être présentés de manière équilibrée.

Le chapitre 72 Ordures ménagère doit être couvert au minimum à 70%. En 2019 nous atteignons 74%.

Chapitre 74 Cimetière : les frais de réfection du mur du cimetière seront reportés sur 2020.

Chapitre 75 Correction des eaux et endiguements : L'entretien du Riau est plus élevé que prévu. Des investigations de contrôle pour site pollué ont été effectuées.

Chapitre 8 – Economie

Les charges sont moins élevées que celles prévues au budget et les produits sont plus hauts.

On notera que des coupes de sécurisation ont été effectuées dans le domaine de la forêt.

La cabane connaît un grand succès.

Chapitre 9 – Finances et impôts

Impôt sur les personnes physiques	progression de	CHF	583'702.00
Impôt sur les personnes morales	régression de	CHF	64'655.00
Impôt sur les mutations	progression de	CHF	311'795.00

Une entrée extraordinaire des impôts sur les mutations a été enregistrée.

La contribution immobilière est un peu moins élevée qu'attendue.

Aebi Armin : qui est concerné par les impôts sur les mutations et s'ils sont prévisibles.

La boursière : ces impôts sont confondus pour les personnes physiques et les personnes morales- Comme ils sont basés sur les mutations territoriales il n'est pas possible de les estimer à l'avance.

Gérance de la fortune et des dettes

Intérêts et amortissements obligatoires.

Les intérêts sur compte courant et la trésorerie d'état représentent au total CHF 11'518.00.

Nous avons évité passablement d'intérêt en remboursant au plus vite le compte courant utilisé surtout en début d'année.

Les intérêts sur les emprunts représentent au total CHF 6'883.00



Commune de Cressier

Les amortissements obligatoires nous sont imposés par le Service des communes. Il s'agit :

- CHF 30'000.00 pour le Centre-Village
- CHF 5'250.00 pour le terrain de foot

Immeubles du patrimoine financier

Quelques frais ont été engagés pour passer l'appartement de la Rte de la Gare 10 en chauffage électrique.

Chauffage à distance

Les frais fixes pour le chauffage à distance sont estimés à plus de CHF 50'000.00. Il sera donc nécessaire d'adapter les futurs budgets en conséquence.

Centre Village

Nous constatons un montant de charge de CHF 109'986.73 et des produits à hauteur de CHF 255'704.80. Les charges ont été estimées à CHF 15'692.00 le décompte définitif sera établi par la régie.

Deux appartements sont libres. Nous espérons toujours pouvoir les louer cette année encore.

99 Postes non ventilables

990.351.01 Participation à la caisse de prévoyance du canton

L'Etat en tant qu'employeur devra assurer la retraite de ses employés dont notamment les enseignants, le conservatoire etc.

Une prévision hors associations de communes comme le CORM annonce CHF 136'000.00 à charge de Cressier.

Avec les charges du CORM (Cycle d'Orientation de la Région de Morat), le Conseil communal a décidé de faire une réserve, sur conseil de l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises), à hauteur de CHF 180'000.00.

Marc Morandi : concernant les frais d'exploitation du chauffage à distance, il s'étonne qu'un montant aussi élevé soit dépensé. Sa première réflexion est de se poser la question quand ce système sera changé car si nous le conservons durant 20 ans, il laisse imaginer la facture. A long terme, il pense que nous ne pourrions pas nous permettre d'assumer cette dépense. Il demande au Conseil communal si une modification est prévue voire un changement de système. En tant qu'investisseur, il changerait tout de suite ce chauffage qui en 20 ans coutera 1 million de franc.

Jacques Berset explique que ce sont des frais de fonctionnement qui comprennent le combustible. Un grand volume est chauffé avec cette installation. Nous avons été surpris de l'exigence en ramonage. Ce chauffage vient d'être installé rien n'est prévu pour le changer. Un choix de chauffer au bois a été fait et certains frais s'y rattachent.

Marc Morandi dit qu'il faudrait tout de même se poser la question car sur le long terme les frais sont trop élevés. Chacun a le droit de se tromper mais il ne faut pas persévérer dans l'erreur. 1 million de francs en 20 ans pourrait être comparé avec l'installation d'un autre système ; faire une petite étude serait conseillé.

Jacques Berset reprend en disant que le système choisi fonctionne avec du renouvelable, le mazout ne l'est pas, le gaz est inexistant ici. Il faudrait alors partir dans l'électricité. Ce que nous pourrions proposer c'est un calcul complet des volumes chauffés. Nous étudierons les coûts réels.



Commune de Cressier

Marc Morandi pose encore une question concernant les intérêts sur fonds de trésorerie. Notre commune est relativement aisée, il se pose la question si nous ne pourrions pas avoir un fond de roulement pour éviter de payer des intérêts.

La boursière : la question a été discutée avec la commission financière de faire de nouveaux emprunts pour avoir un fond.

Willy Aebi revient sur la question du chauffage à distance. La vente de Kw à hauteur de CHF 20'573.30 il demande s'il s'agit du chauffage pour l'école et pour le Centre village ensemble.

La boursière répond qu'il ne s'agit que de la vente pour le Centre-Village car, pour les bâtiments communaux comme l'administration, l'école et la halle c'est une imputation interne de frais qui est procédé sous les numéros de compte 943.490.00.

Willy Aebi demande si les montants pour les bâtiments communaux sont connus ce qui permettrait d'estimer exactement les frais de chauffage net.

La boursière dit que la balance entre les charges et les produits du chapitre détermine les frais de la commune. Cette année CHF 50'317.00 de charge et CHF 39'533.00 de revenu soit à charge de la commune CHF 10'784.00 pour tout le système.

Nathalie Hayoz demande si la situation est réglée par rapport aux impôts impayés qui avaient fait l'objet d'un point lors de la dernière séance.

La boursière reprendra ce point lors de la présentation du bilan.

2.2. Compte d'investissement

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant total de CHF 910'253.90

140.522.00 Participation Centre de renfort pompier Morat	CHF	183'164.55
340.501.00 Aménagement de terrains de sport « terrain de foot »	CHF	52'502.20
710.501.03 Aménagement et assainissement zone « Fomet » (bassin de rétention)	CHF	179'464.70
710.522.00 Participation à la STEP intercommunale	CHF	41'000.00
790.501.00 Aménagement de la zone artisanale (route du Pra-Rond, canalisations eaux usées et claires, conduite)	CHF	437'412.45
942.503.04 Crédit de construction Centre Village	CHF	16'710.00
Les recettes d'investissements se montent à	CHF	196'770.00
Taxes de raccordement	CHF	8'220.00
Participation de tiers – zone artisanale (échange de terrain)	CHF	68'100.00
Vente de terrain (zone artisanale)	CHF	120'450.00



2.4. Bilan

Chapitre 10 Liquidités

Les liquidités ont baissé d'environ CHF 200'000.00 mais le compte courant est en positif.

Chapitre 11 Avoir

Les avoirs ont légèrement progressé même avec un montant négatif auprès de la trésorerie d'Etat. Le compte est utilisé comme un compte courant pour pouvoir disposer des liquidités pour les factures courantes surtout en début d'année.

Débiteurs impôts : il s'agit de la facturation des tranches d'impôts et des décomptes définitifs encore non payés de l'année. Le Service des contributions nous reverse chaque mois les entrées encaissées et plus de la moitié a été comptabilisée au début mai 2020.

Chapitre 15 Participation

L'augmentation de CHF 183'165.55 est due au Centre de renfort de Morat.

Chapitre 22 Dettes à moyen et long terme

Le total de la dette 2018 s'élève à CHF 2'550'000.00

Centre Village	CHF	1'000'000.00
Terrain de foot	CHF	200'000.00
Centre de renfort Morat	CHF	479'650.00
Part aux homes médicalisés	CHF	110'000.00
Aménagement zone artisanale	CHF	410'000.00
Assainissement zone de Foumet	CHF	350'350.00

Un nouvel emprunt a été conclu pour la zone artisanale et celle de Foumet. Il n'a pas été nécessaire de contracter l'emprunt supplémentaire pour la participation au Centre de renfort de Morat.

28 Réserves

Elles ont évolué dans les positions eau potable et épuration uniquement.

Christophe Savoy : au niveau des dettes du Centre-Village, il aimerait savoir si le Conseil communal a imaginé une stratégie par rapport au remboursement. Ce Centre-Village est tout récent. Il est à hauteur de presque 10 millions dans les actifs et pourtant, il ne reste qu'un million de dette sur cet objet. Il pense que sur le papier c'est très joli à lire mais il a été remboursé CHF 500'000.00 en un an alors que nous avons vu qu'il manque de liquidités et que les intérêts du compte courant ne sont pas les mêmes que ceux de la dette du Centre-Village. Quelle est la stratégie exactement ? Avons-nous la possibilité de stopper les remboursements du Centre-Village et de garder l'argent prévu pour les remboursements.

La boursière : le Centre-Village a été financé à raison de 7 millions par le fonds de commune et 3 millions par emprunts. Ces emprunts ont été conclus à mesure des besoins sous forme de reconnaissance de dette qui sont des traites à expiration fixe. Nous n'avons pas d'hypothèque mais un simple emprunt d'argent par reconnaissance de dette ce qui permet de bénéficier de taux d'intérêt imbattables. Les échéances ne peuvent pas être changées, par contre il est possible de réemprunter sur cette position. Il faut faire un calcul judicieux pour choisir si le niveau de la dette doit être réhaussé, les coûts et dans quels buts l'argent emprunté serait utilisé. Le Conseil communal a déjà été interpellé par la commission financière et y a réfléchi. Les autorités ont décidé de ne pas reconduire d'emprunt avant la prochaine législature car dans 5 mois un nouveau Conseil communal sera en place et ne doit hériter d'une telle décision.



2.3. Rapport de la commission financière

Plus aucune question n'est soulevée, la parole est passée à Madame Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière qui lit son rapport.

Assemblée communale du mardi 6 octobre 2020:

La Commission financière avait été invitée à fin mars à une séance d'information par la fiduciaire Multifiduciaire, accompagnée de Jean-Daniel Pointet, syndic du moment et de Sylvie Staehlin, boursière communale, suite à la révision officielle. Comme la réunion a dû être annulée, nous avons demandé un rapport écrit relatif au déroulement de cette révision.

Selon ce rapport, il apparaît que la comptabilité est bien tenue et que la situation financière de la Commune de Cressier est relativement bonne et stable. Les liquidités ont certes diminué, mais restent suffisantes pour assurer un bon fonctionnement. Les provisions existantes, notamment celle du risque de taxation qui sera extournée en 2020, permettent à la Commune d'entrevoir l'avenir de manière positive.

La Commission financière a reçu par la suite un exemplaire du bilan, des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement 2019, accompagné d'un commentaire explicatif rédigé par Sylvie Staehlin et qui nous apporte une bonne compréhension de la gestion et des différences entre budgets et comptes. Par la suite, nous avons également reçu plusieurs variantes du plan financier, dont celle retenue par le Conseil communal.

Deux vidéoconférences se sont déroulées le 27 avril et le 4 mai entre les membres de la CommFin, Jean-Daniel Pointet et Sylvie Staehlin. Le Conseil communal nous a également convié à une séance d'information le 8 juin menée par BDO, coach pour le passage au nouveau plan comptable MCH2.

Comptes 2019

Comptes de fonctionnement

La Commission financière a demandé aux responsables des finances de faire un pas vers MCH2 et notre demande a été entendue concernant une réserve qui avait été prévue pour les canalisations à la STEP. Le Conseil communal étudiera aussi la possibilité d'emprunter pour garantir les liquidités, si nécessaire. La Commission financière constate une gestion financière prudente et sachant que la situation économique actuelle est morose et que les rentrées d'impôts des personnes physiques pourraient diminuer pour les prochaines années, nous partageons cette idée. Aucune autre remarque particulière n'est à signaler sur la très bonne tenue des comptes.

Le budget 2019 indiquait un déficit de 198'070 francs et le bénéfice atteint pour les comptes 2019 est de 210'282 francs. Cependant une rentrée d'impôt sporadique sur les mutations de 320'000 francs et la vente de terrain de 120'450 francs ont eu un impact positif sur le résultat pour la somme de 440'450 francs. Il est aussi à relever que les rentrées d'impôts des personnes physiques dépassent de près de 280'000 francs le budget. Quant à la péréquation financière, elle s'élève encore à près d'un million de charge. Le montant des amortissements obligatoires est de 32'250 francs.

Selon la situation actuelle, nous pouvons dire que le budget a été bien tenu. Nous relevons également la parfaite tenue des comptes.

Cette année encore, un grand merci à Madame Staehlin pour son engagement, sa précision et son professionnalisme.



Comptes d'investissements

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant de 713'483 francs.

Une somme de 183'164.55 francs a été dépensée comme prévu concernant la participation de notre commune au centre de renfort de Morat.

Une somme de 52'502,20 a été dépensée pour la fin des travaux du nouvel aménagement du terrain de foot, le budget prévu a été dépassé, mais nous devrions toucher une subvention en 2020.

D'autres dépenses ont été réalisées comme suit :

- suite de l'aménagement et assainissement zone « Foumet » pour près de 180'000 francs
- participation à la STEP intercommunale pour 41'000 francs
- suite de l'aménagement de la zone artisanale pour près de 440'000 francs
- travaux d'assainissement dans la grande ferme du Centre-Village pour un montant de 16'000 francs

La Commission financière rejoint les conclusions de la fiduciaire et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2019.

Cressier, le 6 octobre 2020/cp

Au nom de la Commission financière
La présidente : Christiane Pilloud

Les membres :
Bruno Gross, René Morandi, David Humair
Sébastien Berset

2.5. Approbation

Jacques Berset demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas il passe à la votation à main levée pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le bilan 2019.

L'Assemblée communale les accepte à l'unanimité.



Christiane Pilloud lit un deuxième rapport concernant les investissements terminés.

Rapport concernant les investissements terminés au 2 février 2020

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier, se sont réunis, le 18 février 2020, pour le contrôle des investissements terminés. Une visioconférence a encore eu lieu le 4 mai 2020 afin de clarifier des questions soulevées par la Commission financière.

Le rôle de la Commission financière est, en premier lieu, d'analyser la relation entre les montants estimés dans le budget et ceux qui ont été dépensés en réalité. Une fois un projet finalisé (et une fois toutes les factures réglées) elle demande un récapitulatif des dépenses à la boursière communale et compare le montant voté par l'Assemblée et celui effectivement dépensé. Elle établit enfin un rapport et propose l'acceptation ou le refus des comptes.

Voici la lecture de chaque investissement terminé, traité l'un après l'autre :

1. Crédit d'étude pour le centre village 942.509.01

Un investissement de 450'000 francs a été voté en mai 2012 avec un complément de 400'000 francs voté en mai 2014, soit un total de 850'000 francs.

La dépense réelle a été de 850'300.55 francs (+0%). Pour information, le « Fonds Auderset » d'un montant de 53'338 francs a été dissolu dans cet investissement.

2. Centre village – Crédit de construction 942.503.04

L'investissement de 10'210'000 francs pour la construction du centre village a été voté par l'Assemblée le 10 mars 2015.

Le projet a été clos en 2019 avec un montant effectif de 9'695'346.90 francs, soit avec un solde de 514'653.10 francs (-5%).

3. Réfection route G. de Reynold (séparatif) 620.501.05

L'investissement de 1'130'000 francs pour la réfection de la route Gonzague de Reynold a été voté par l'Assemblée le 2 décembre 2014.

Les travaux ont été terminés en février 2018 avec un montant effectif de 881'785.45 francs, soit avec une économie de presque 250'000 francs (-22%).

4. Installation du chauffage à distance (CAD) 942.506.01

L'investissement de 400'000 francs pour l'installation d'un chauffage à distance a été voté par l'Assemblée le 1^{er} décembre 2015.

Les travaux ont été terminés en mars 2018 avec un montant effectif de 457'912.55 francs, soit avec un dépassement de presque 58'000 francs (+14.5%). Une subvention de 43'290 francs du service cantonal de l'énergie vient diminuer ce dépassement (+3.7%) en mai 2018. Elle n'apparaît cependant pas dans le compte d'investissement car elle a été comptabilisée dans le compte de fonctionnement.



5. Installation panneaux lumineux et oriflammes 620.506.01

L'investissement de 50'000 francs pour l'installation de panneaux lumineux et d'oriflammes a été voté par l'Assemblée le 1^{er} décembre 2015.

Pour finir, seules les oriflammes ont été installés pour un montant de 8'412.75 francs. Cet investissement s'est donc soldé en mai 2017 avec un excédent de 41'587.25 francs (-83%).

6. Aménagement éclairage Sentier des Roches 620.501.06

L'investissement de 33'000 francs pour l'installation d'un éclairage au sentier des Roches a été voté par l'Assemblée le 6 décembre 2016.

Les travaux ont été terminés en décembre 2018 avec un montant effectif de 31'187.70 francs, soit avec une économie de 1'812.30 francs (-5.5%).

7. Forêt- participation à la construction du centre forestier 811.522.00

Cet investissement lié pour la construction du centre forestier régional a été voté le 6 décembre 2016 pour un montant de 76'600 francs.

La participation effective en octobre 2017 a été de 76'557.35 francs, soit quasi exacte au budget.

Dans l'ensemble, les budgets votés sont bien tenus. Pour les 7 investissements contrôlés, les économies faites par rapport au budget ont été de 748'000 francs, soit un solde excédentaire moyen de 6%. La commission financière remercie la boursière communale Sylvie Staehlin pour ses précieuses informations.

Cressier, le 24 mai 2020/sb

La présidente :
Christiane Pilloud

Au nom de la Commission financière

Les membres :
Bruno Gross, David Humair, René
Morandi Sébastien Berset



3. Nomination d'un membre pour la commission financière

Après près de 30 ans d'activité au sein de la commission financière, Monsieur René Morandi a donné sa démission pour la présente Assemblée communale.

La commission financière se compose de cinq membres qui sont désignés par l'Assemblée communale.

Deux candidats se présentent :

Monsieur Joël Oberson

Il salue le Conseil communal ainsi que l'Assemblée et remercie Monsieur le Syndic de lui donner la parole. Citoyen de Cressier depuis le 1^{er} décembre 2018, voisin direct de Monsieur Bruno Gross et des familles Jörg et Pochon à la Route de la Gare 60, il est intéressé à se présenter pour la commission car il aimerait mieux connaître Cressier et y apporter une touche personnelle de par son parcours. En effet, il n'est pas un enfant du village mais a grandi pas loin à Avry-sur-Matran. Père de famille d'un garçon de 10 ans et d'une fille de 7 ans, il a fait ses premières armes dans les assurances privées en tant que chef de département à la Baloise Assurance à Bâle avant de revenir en Romandie, en terre fribourgeoise, où il a travaillé au centre logistique de l'armée à Grolley. Aujourd'hui et depuis deux ans, il est toujours au DDPS responsable de la stratégie militaire à long terme où il fait peu de comptabilité. Par contre et par hobby, il s'emploie comme trésorier d'une fondation d'utilité publique. Sa formation, économiste d'entreprise, diplômé de l'université de Lausanne, complétée par une formation de gestion d'entreprise en cours d'emploi.

Monsieur Marc Morandi

Ici tout le monde le connaît, entrepreneur avec maîtrise fédérale il a créé sa propre société depuis une année. Avant ceci il a été directeur d'autres sociétés. Avec un parcours dans la construction, il est intéressé à reprendre la place de son Papa, démissionnaire, et par intérêt pour la commune et ses finances. Il souhaite partager ses expériences de gestion d'entreprise et est intéressé à la gestion du domaine public. C'est pour toutes ces raisons qu'il se propose comme candidat.

Jacques Berset remercie ces deux candidats et demande si quelqu'un d'autre dans l'Assemblée se propose pour le poste.

Comme ce n'est pas le cas le matériel de vote est distribué et récolté dans l'urne. Le décompte des voix est ensuite effectué par les scrutateurs.

Résultat

Nombre de bulletin rentrés	35
Voix pour Marc Morandi	10
Voix pour Joël Oberson	25

Monsieur Oberson est déclaré élu et est applaudi par l'Assemblée.



4. Approbation du règlement scolaire

Jacques Berset passe la parole à **Madeleine Hayoz**.

La conseillère en charge des écoles explique qu'il s'agit d'un règlement commun à toutes les communes membres du cercle scolaire primaire de la région de Morat soit Courgevau, Cressier, Galmiz, Greng, Meyriez, Montilier et Morat. Ce règlement a été élaboré dans les deux langues. Une première version avait été présentée en Assemblée d'automne 2017. Il y avait à ce moment-là des points qui posaient problème et ce règlement n'avait pas été accepté.

Le premier point qui avait fait l'objet de discussion était l'article 2 alinéa 3 : les enfants dont les parents parlent une des deux langues officielles du canton ne peuvent pas bénéficier d'appui de langue FLS.

En effet, ces appuis sont prioritairement attribués aux enfants allophones. L'article ne peut être changé car il émane de la DICS. Les directeurs d'école ont assuré à la conseillère qu'ils font preuve de bon sens.

Le deuxième point discuté était l'article 6

¹ Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents dans les limites fixées par le Conseil d'Etat.

Il est vrai que dans le cercle primaire de la région de Morat les parents peuvent choisir la langue d'enseignement au début de la scolarité de leur enfant. Mais cet article concerne les communes qui ne font pas partie du cercle scolaire de la région de Morat et qui doivent payer cet écolage

Dernier point, la participation financière. A la suite de la décision du tribunal fédéral l'école obligatoire est gratuite. Seule une contribution de CHF 16.00 par jour peut être demandée aux parents pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires est permise. Il n'y a donc plus d'autre contribution financière.

Madeleine Hayoz demande si l'Assemblée a encore d'autre question au sujet de ce règlement.

Christophe Savoy relève que dans le titre de l'article 2 le renvoi (art. 11 al. 2 RLS) stipulé n'est pas correct. Il s'agit de l'art. 11 al. 2 LS. À modifier.

Madeleine Hayoz confirme et remercie Monsieur Savoy de sa judicieuse remarque

Christophe Savoy poursuit en disant qu'il a consulté plusieurs règlements scolaires d'autres cercles et typiquement dans celui de Courtepin, pour ne pas le nommer, l'art. 10 Conseil des parents mentionne une remarque qui coule de source certainement mais que le règlement de Morat pourrait aussi stipuler soit, que le parent actif dans le conseil des parents perd son droit aussitôt que l'enfant n'est plus en âge de scolarité.

Madeleine Hayoz pense que ceci doit figurer dans le règlement du Conseil des parents mais ceci reste à confirmer. Mais c'est bien le cas, il faut être parent d'un enfant en âge de scolarité.

Sébastien Berset demande confirmation concernant l'offre d'un transport par le cercle scolaire durant la pause de midi selon l'article 3 alinéa 3 Pause de midi.

Madeleine Hayoz confirme que c'est obligatoire pour l'école primaire.

Sébastien Berset poursuit Art. 14 délégation de compétence. C'est le comité d'école qui reçoit la compétence pour pouvoir modifier cet article 3. Il demande si la tendance est de conserver cet article.

Madeleine Hayoz ne pense pas qu'il sera changé car dans la loi sur la scolarité obligatoire il est exigé que les enfants d'école enfantine et primaire rentrent à la maison à midi.

Sébastien Berset répond qu'il lui semble que ce n'est pas garanti.

Madeleine Hayoz s'étonne car tous les transports sont organisés pour que les enfants rentrent à midi.



Commune de Cressier

Sébastien Berset dit oui actuellement c'est fait. Sa question est de savoir si dans l'idée du comité d'école c'est de pérenniser cette solution.

Madeleine Hayoz dit que c'est une question que le comité ne s'est pas posée puisqu'il a organisé tous les transports.

Sébastien Berset continue en revenant sur le refus de 2017 notamment au sujet du point frais scolaires et dit qu'à l'époque ceci avait été pris comme un vote contestataire. Il pense que l'arrêt du tribunal fédéral, arrivé deux jours après l'Assemblée, a montré qu'il y avait une certaine vision derrière et qu'il ne s'agissait pas d'un vote contestataire.

Cette année en 2020 il y a notamment tous les autres membres du cercle scolaire qui ont commencé à voter ce règlement ce qui n'était pas le cas à l'époque où nous étions plus ou moins les seuls à le mettre sur la table. Maintenant nous sommes tous ensemble à le voter et c'est très bien comme ça. Son avis pour la création du cercle scolaire reste le même, il est connu, il reste sur le principe que l'imposition unilatérale de l'Etat de faire fusionner ce cercle scolaire est toujours anticonstitutionnel mais ne veut pas revenir ici sur ce point et ne veut pas en débattre non plus. Il rajoute encore que ce n'est pas la première fois que la DICS ou son Directeur Jean-Pierre Siggen viole la législation.

Il a fait une autre petite étude, voilà trois ans, concernant le bilinguisme individuel en 1991 et 2016 Cressier a eu le plus haut taux de scolarisation en langue seconde. Ceci veut dire que Cressier était champion de 1991 à 2016.

Madeleine Hayoz demande si tout ceci concerne le règlement scolaire car elle trouve que nous nous égarons. Elle demande à Sébastien Berset s'il a encore une question concernant le règlement présenté.

Sébastien Berset poursuit en disant qu'il fait un peu l'historique et que Cressier est le champion fribourgeois du bilinguisme individuel dans le canton de Fribourg avec 37%. La deuxième commune est le Vully. Ceci est juste pour démontrer que le modèle fonctionne et que le démantèlement de ce modèle peut se faire poser la question dans quel sens il va. Maintenant nous arrivons au règlement scolaire 2020 et il va l'approuver.

Willi Aeby revient sur l'art. 2 alinéa 3. Il ne comprend pas à quel moment il entre vigueur

Madeleine Hayoz répond que lorsqu'un enfant arrive en 1H c'est-à-dire à 4 ans, les parents reçoivent, en janvier, une fiche d'inscription pour cet enfant. C'est à ce moment que les parents choisissent la langue dans laquelle l'enfant suivra sa scolarité soit dans sa langue maternelle ou la langue partenaire. Morat est l'une des seules écoles qui offre cette possibilité. Mais ensuite, si certains élèves présentent des difficultés et s'ils sont scolarisés en langue seconde, ils n'ont pas droit à un soutien de langue.

Ceci veut dire par exemple que si des parents francophones décident que leur enfant sera en section germanophone à Morat, il ne pourra pas bénéficier d'aide. Lorsque ce genre d'inscription se présente généralement le directeur de l'école rencontre les parents et les rend attentif sur le fait que leur choix est déterminé pour toute la scolarité primaire et que leur enfant ne bénéficiera d'aucun soutien de langue.

Willi Aeby demande s'il s'agit bien du fait que les parents inscrivent leurs enfants dans une autre langue que celle parlée à la maison et qu'ils ne peuvent donc pas les aider.

Madeleine Hayoz acquiesce

Willi Aeby parle de l'art. 10 Conseil des parents dans lequel il est décrit les structures mais aucune compétence.

Madeleine Hayoz répond que les compétences sont décrites dans la loi scolaire et aussi dans le règlement du Conseil des parents. Elle ne sait pas s'il est public mais beaucoup de points y sont notés.



Commune de Cressier

Sébastien Berset aimerait avoir une clarification concernant la langue de scolarisation. Si une fratrie arrive au village et que les enfants commencent en 1h, 2h et 3h le choix est-il uniquement possible pour celui qui débute en 1H ?

Madeleine Hayoz répond que dans ces conditions l'autorisation est donnée au cas par cas. Il y a eu des arrivées en cours de scolarité avec demande de changement de langue qui se sont très bien passées mais ce genre de demande se traite au cas par cas. En revanche, la langue choisie est définie pour tout le reste de la scolarité.

Sébastien Berset dit alors que l'article n'entend pas l'entrée à l'école mais dans le cercle scolaire.

Madeleine Hayoz dit que ce n'est pas compris dans ce sens mais en tous cas pour l'entrée en 1H les parents choisissent après c'est au cas par cas d'entente avec le directeur/trice de l'école.

Sébastien Berset demande s'il ne serait pas mieux de le mentionner ainsi dans le règlement.

Madeleine Hayoz dit non car un cas spécifique ne doit pas être la règle et c'est assez rare qu'un enfant change de langue en cours de scolarité.

Sébastien Berset acquiesce et rajoute que c'est une façon de voir.

Aucune autre question n'étant posée, **Jacques Berset** demande à l'Assemblée d'accepter le règlement avec la modification relevé pour l'énoncé de l'art. 2.

L'Assemblée vote unanimement et accepte le règlement scolaire.

5. Approbation du règlement concernant les contributions à l'accueil de jour des enfants de familles domiciliées dans la commune de Cressier

Jean-Pierre Pürro prend la parole.

Ce règlement qui a été mis à disposition des citoyens ne soulève aucune question ni remarque.

L'Assemblée vote unanimement et accepte le règlement concernant les contributions à l'accueil de jour des enfants de familles domiciliées dans la commune de Cressier.



6. Divers

Jacques Berset prend la parole en premier.

Vous avez constaté que le Conseil communal se compose d'une personne de moins. Jean-Daniel Pointet étant présent ce soir, Jacques Berset aimerait remercier notre ancien Syndic par quelques mots :

Arrivé en juillet 1979 à Cressier, Jean-Daniel Pointet a été actif dans bien des domaines hors Conseil communal. Entré au Conseil communal en automne 1985 pour en sortir en 1998. Il a été Syndic de 1992 à 1995, il a vu passer bien des législatures et a notamment contribué, en 1993, au rattachement du CO à Morat et en 1994 à l'acceptation de l'investissement pour la halle polyvalente dans laquelle nous nous trouvons ce soir.

Après une pause il revient au-devant de la scène en 2011. Durant presque deux législatures Il s'est investi en plus de ses fonctions de Syndic dans gros dossiers comme :

- La réalisation de la transformation du Centre-Village de 2012 -2017
- Traitement du recours de l'ARE contre notre PAL Plan d'aménagement local de 2011 – 2016
- Et dernièrement encore les négociations pour le CCMM – eau potable

Responsable des finances, il a dû faire face à l'affaire BioRad qui a surpris tout le monde à fin 2017. Jean-Daniel dont la forte personnalité lui a permis de mener la commune comme un chef d'entreprise a aussi partagé les plaisirs comme les devoirs communaux avec ses collègues. Fort de son expérience, il a su concilier responsabilité et amitié.

La dernière cerise sur le gâteau – car il y en a une – c'est un dossier épineux qu'il a mené de bout en bout. Il s'agit d'un recours contre la répartition des coûts finaux de la construction de l'hôpital de Meyriez. En effet, il a découvert une faille dans le mode de calcul de l'association ce qui chargeait Cressier de plus de CHF 90'000.00 de solde à payer. Il a monté un dossier de recours béton qui a duré près de trois ans passant par les préfectures de la Singine puis celle de la Veveyse pour se terminer en juin 2020 par l'admission du recours.

L'affaire, encore sur le métier, trouvera une issue favorable pour notre village grâce à lui.

Nous le remercions pour son investissement dans la bonne marche de notre commune et pour son amitié.

Nous lui souhaitons une très bonne continuation.

Jean-Daniel Pointet a été fêté par le Conseil communal lors de sa démission le 30 juin 2020. Un applaudissement général lui est adressé.

Une autre figure du village quitte la commission financière après 30 ans. René Morandi a aussi été membre de la commission de construction et a fait partie du Conseil communal. Il est remercié par un petit présent et des applaudissements.



Commune de Cressier

Information : Messieurs René Morandi et Daniel Muller ont été remplacés à la commission de construction par Madame Muriel Andrey et Monsieur Marc Morandi qui sont présents ce soir. L'Assemblée les applaudit.

Jacques Berset continue rappelant qu'à la dernière Assemblée il a été demandé de mettre en place un règlement sur la circulation des tracteurs. Après nous être renseigné il ressort que la loi nous en empêche.

Selon l'article 91 a et a¹de l'OCR - loi sur la circulation routière:

Art. 91¹Principe

¹ L'interdiction de circuler le dimanche s'applique à tous les dimanches et aux jours fériés suivants : Nouvel An, Vendredi Saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, Noël et le 26 décembre lorsque Noël ne tombe pas un lundi ou un vendredi. Si, dans un canton ou dans une partie d'un canton, un de ces jours n'est pas férié, l'interdiction de circuler le dimanche ne s'y applique pas.

² Il est interdit de circuler de nuit entre 22 heures et 5 heures.

³ Sont soumis à l'interdiction de circuler le dimanche et de nuit :

- a. les voitures automobiles lourdes (art. 10, al. 2, OETV²);
- b. les tracteurs industriels et les voitures automobiles de travail ;
- c. les véhicules articulés lorsque le poids autorisé de l'ensemble (art. 7, al. 6, OETV) est supérieur à 5 t;
- d. les véhicules qui tirent une remorque dont le poids total autorisé (art. 7, al. 4, OETV) est supérieur à 3,5 t.

Art. 91a¹Exceptions

¹ Ne tombent pas sous l'interdiction de circuler le dimanche et de nuit :

- a. les véhicules automobiles affectés au transport de personnes ;
- b. les véhicules agricoles et forestiers ;
- c. les véhicules qui tirent une semi-remorque dont la carrosserie sert d'habitation ;
- d. les courses effectuées par les véhicules du service du feu, de la protection civile, du service de santé, de la police et de l'armée, et celles visant à porter secours en cas de catastrophe ;
- e. les tracteurs industriels, les chariots à moteur et les chariots de travail, ainsi que leurs remorques, lorsque ces véhicules sont utilisés exclusivement pour des courses agricoles et forestières durant les heures d'interdiction de circuler (art. 86 à 90) ;



Commune de Cressier

Le département juridique de la direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions DAEC, Fribourg complète la réponse par rapport à la loi de la manière suivante :

En vertu de l'art. 82 al. 1 de la Constitution fédérale la Confédération légifère sur la circulation routière. Elle dispose d'une compétence concurrente non limitée en la matière. C'est-à-dire qu'elle légifère exclusivement et que les cantons (et par conséquent les communes) perdent toute compétence propre.

Par conséquent, une commune ne dispose pas des compétences nécessaires pour modifier voire supprimer l'art. 91 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) par voie réglementaire.

Christiane Pilloud demande s'il y a une différence entre un tracteur industriel et agricole. Le bruit n'est pas le même.

Jacques Berset répond que tous les véhicules considérés comme agricoles sont immatriculés avec des plaques vertes ou éventuellement brunes à cause de la largeur. Au moment où le tracteur est immatriculé en plaque blanche, comme celui de la commune par exemple, il est considéré comme véhicule industriel et est soumis à la loi sur les véhicules sans exception.

Christiane Pilloud remercie de la réponse. Elle dit encore qu'au niveau tolérance, si certain tracteur pouvait éviter de traverser tout le village et passer par la route industrielle ce serait sympathique de la part des conducteurs qui protégeraient les gens autant contre le bruit que contre les dangers de la route, certains d'entre eux étant très impressionnants.

Jacques Berset dit qu'ils sont en effet très larges. La majorité qui se rendent à Gurmels passent déjà par la zone industrielle après il y a d'autres directions.

Le Syndic passe au point suivant

Une autre demande concernant des poubelles séparatives pour les robidog avait été faite.

Jacques Berset dit que pour l'instant rien n'a été entrepris car nous avons déjà des poubelles. Les gens de la voirie suivent ces conteneurs, les vident et remplacent les sacs poubelles. En principe, c'est encore gérable ainsi.

Jacques Berset passe la parole à l'Assemblée.

David Humair se présente devant l'Assemblée les bras chargés. Il dit être en croisade contre les déchets dans la commune de Cressier. Juste avant de venir à cette séance, il a arpenté la route de Palud entre la Chapelle et la Route cantonale et a ramassé deux sacs IKEA de « M » qu'il présente.

Il y a plusieurs alcooliques qui trouvent drôle de balancer leurs boîtes de bières et leurs bouteilles de vin dans la nature, il a même trouvé des sacs remplis de Pampers alors qu'ils sont évacués gratuitement par la commune. Il pense bien que les auteurs de ces méfaits ne sont pas dans les 3% de la population présente ce soir. Néanmoins il demande à chacun d'être attentif et que si quelqu'un est aperçu jetant leur déchet dans la nature il faut le dénoncer.

Applaudissement



Commune de Cressier

Jacques Hayoz prend le micro car il veut parler de la fontaine de la Route du Moos qui date de 1890. Elle fait partie de notre patrimoine communal. Il demande si les habitants du quartier sont de mauvais contribuables ? Il est très surpris de voir le peu d'intérêt que les autorités prêtent à ce bassin. Pourquoi ne pas installer une pompe avec un panneau solaire qui représenterait un montant d'environ CHF 4'000.00 à CHF 5'000.00. Il s'adresse à l'Assemblée communale pour qu'elle donne son accord afin qu'elle permette de mettre au budget 2021 un montant pour dessabler le puits et de mettre en place cette installation. Il la remercie d'avance.

Jacques Berset a déjà une partie de réponse. Le Conseil communal a obtenu une offre pour une pompe à fonction solaire à hauteur de CHF 12'000.00 de la maison Nösberger. Par contre, si Jacques Hayoz a une offre pour le prix articulé il faut qu'il donne l'adresse. Le sujet a déjà été discuté et il serait bien de faire couler ce bassin. Un test avec une pompe solaire acheté au Jumbo n'a malheureusement pas été concluante. C'est volontiers que le Syndic prendra les coordonnées pour cette installation.

Jacques Hayoz dit qu'il trouve vraiment triste de devoir attendre si longtemps pour que quelque chose soit entrepris. Cette fontaine fait partie du patrimoine et il se souvient que quand il était enfant, leurs bêtes s'abreuyaient deux fois par jour pendant 365 jours par an dans ce bassin qui donnait de l'eau. Depuis 25 ans ce n'est plus le cas.

Jacques Berset répond que les conditions météorologiques étaient différentes et la halle de gym n'existait pas. D'autres conditions étaient réunies. On en a déjà discuté. Par contre, le panneau solaire est une solution à essayer mais l'offre reçue par Nösberger, St-Urs est à CH 12'000.00 c'est un peu élevé.

Nathalie Hayoz dit que depuis que les travaux ont été entrepris à la gare, les barrières ont été changées et le feu rouge sur la présélection du Rond-Point depuis Salvenach ne fonctionne plus. Elle s'est fait surprendre plusieurs fois par les barrières baissées. Le feu était une condition sécuritaire pour éviter les bouchons.

Jacques Berset dit qu'une séance a déjà été organisée sur place avec les TPF et la Police il y a une dizaine de jours. Les nouvelles barrières ont été mises en fonction à mi-juillet. Entre-temps un accident est survenu et la barrière a été endommagée. Le signal est plié.

Finalement, un nouveau feu sera installé à la route du Pra-Rond pour signaler les barrières. Le feu sur la présélection avant giratoire s'est vu couper le fil d'alimentation par les TPF qui ne nous ont pas informés. Il reviendra en fonction mais l'entreprise Siemens, qui doit faire une étude pour remettre ce feu en route, compte 6 mois à 1 an pour pouvoir le faire..... Nous suivons l'affaire, un sac à poubelle a d'ailleurs été placé sur le feu en question, sur ordre de la police qui a noté que le feu est inexistant maintenant.

Nathalie Hayoz parle encore de la sortie de la Route de Pra-Rond sur la Route de la Gare, elle a constaté que le marquage au sol a été refait. Elle aurait préféré que le marquage soit un peu plus distinct avec indication de présélection car elle a déjà constaté que les gens ne se comportent pas correctement dans cette présélection.

Jacques Berset dit que le marquage a été refait comme avant. Il faudra voir si des indications supplémentaires sont nécessaires.



Commune de Cressier

Claude Maier qui a renoncé à sa voiture il y a deux ans est un assidu utilisateurs des trottoirs. Il a constaté que la circulation à Cressier a augmenté comme les nuisances sonores. Pour un piéton ce n'est pas agréable, surtout dans la montée de la Gare. Il y a des motos, des tracteurs, des camions mais aussi de puissantes voitures qui mettent les gaz en montant. Avec des problèmes auditifs et pas seulement, c'est une agression à chaque fois. Il a vu dans le quotidien la Liberté que la ville de Fribourg étudie la possibilité de mettre la plupart des rues de la ville à 30 km/h. Il demande si Cressier ne pourrait pas faire la même chose ce qui résoudrait aussi le problème du bruit des tracteurs.

Jacques Berset dit qu'un comptage de circulation a été fait sur une semaine à la route de la Gare – 11'000 passages ont été enregistrés. On pourrait discuter du 30 km/h mais pour Fribourg il ne comprend pas la démarche car il faut être champion pour traverser la ville à plus de 20 km/h.

Christophe Savoy a une question culturelle et sportive liée à l'utilisation de la halle. Dans la situation actuelle la location a été freinée maintenant depuis le 1^{er} octobre un élargissement au niveau manifestation est permis, d'un autre côté les cas augmentent. Nous avons tous besoin de se rencontrer en respectant au mieux la distanciation et tout ce que l'on connaît. Sa question : quelles sont les conditions de locations de la halle ? avec le respect usuel dont le locataire doit faire preuve pour la sécurité de chacun.

Jacques Berset répond que les conditions de location de la halle sont définies selon les directives COVID et à chaque séance du Conseil communal les demandes de locations sont discutées. Nous demandons qu'un concept soit mis en place. Beaucoup de nettoyages doivent être effectués pour assurer en priorité la sécurité des élèves de l'école.

Léo Colautti poursuit, le but pour nous est aussi éviter des conflits avec les écoles qui occupent la halle la journée. Nous étudions donc à chaque Conseil communal les possibilités de louer à des sociétés et des privés qui présentent un concept cohérent. Ceci implique des nettoyages et des désinfections qui engendrent des frais supplémentaires. Tout doit être désinfecté (chaises, tables, sols, WC, portes etc.) Il faut limiter les sources de discussion comme, qui a utilisé la halle, est-ce que les désinfections ont été faites etc. éviter la paranoïa. Mais si une société présente un concept clair qui suit les directives de l'Etat, on discute et on donne la possibilité de louer la salle.

Willi Aebi reprend le micro en disant qu'il y a deux ans la situation financière a été adaptée avec les impôts. Un plan financier nous avait alors été présenté à court et long terme mais depuis plus aucune projection n'a été revue. Est-ce que ce plan a été consulté, est-il encore valable, a-t-il été changé ? Il aimerait qu'un plan soit à nouveau présenté peut-être pour la prochaine Assemblée et en plus il demande à la commission financière, après le résultat positif vu ce soir, d'étudier la possibilité de baisser la taxe immobilière qui a été réintroduite à 3‰ soit le maximum pour dépanner la situation.

Jacques Berset dit qu'il avait été prévu de présenter le plan financier ce soir mais comme il bouge beaucoup il sera remis à jour pour la séance du budget en décembre.

Pour le taux d'impôt, il rappelle que la législature se termine au mois de mars prochain. D'autres membres seront élus au Conseil communal. Généralement de grands changements ne sont pas opérés avant les élections.

Willi Aebi poursuit. Un rapport est sorti concernant l'eau au début de l'été. Nous avons pu voir qu'il n'est pas excellent surtout en ce qui concerne le taux de chlorothalonil. Entre-temps que s'est-il passé ?



Commune de Cressier

Jacques Berset reprend en disant qu'après les analyses, le chimiste cantonal a été contacté. Certaines explications ont été données. Ensuite il nous a été dit d'attendre car tout le Plateau suisse est concerné. La Confédération a émis un délai de deux ans pour trouver une solution. Nous attendons sur un charbon actif qui en test pour ces métabolites mais avant la fin de l'année il n'y aura aucune conclusion, les tests sont faits en laboratoire.

Willi Aebi il y a eu des sondages au Riau concernant l'ancienne décharge. Avons-nous des résultats ? Y-a-t-il des mesures qui seront prises ?

Gaetan Grossrieder dit qu'en ce qui concerne le Riau, des sondages ont été effectués, les résultats font apparaître une pollution résiduelle plus haute que celle tolérée mais trop basse pour devoir évacuer les 6'000 m³ de terre. Avant de commencer d'éventuels travaux il faut savoir si l'eau qui passe par ce fond est polluée en lixivie et à quel taux ? Des tests seront prochainement entrepris. Si l'eau est porteuse, nous devons organiser une surveillance et si les taux sont conformes nous pourrions régler le cas et effectuer les travaux de rénovation du Riau.

Astrid Muller a une demande concernant les luminaires. Il y a un lampadaire placé au milieu du trottoir en face de sa maison. C'est très embêtant car lorsque le feu s'est déclaré chez elle, les pompiers ont eu de la peine à accéder à sa maison à cause de ce luminaire mal placé. Elle demande s'il est possible de le déplacer.

Jacques Berset dit qu'à la route de la Gare ces lampadaires ont effectivement été placés sur le bord de la route et non pas à l'arrière du trottoir. C'est en fait pour diminuer la circulation sur les trottoirs. A la route Gonzague de Reynold tout le monde prend le contour à l'équerre sur le trottoir alors que nous avons des routes à 4,9 m de large et deux voitures peuvent facilement se croiser. Ensuite il faudra faire une vision locale et en discuter.

Marianne Godel aimerait savoir qui est responsable de la fosse des copeaux au Centre-Village.

Jacques Berset répond tout le monde

Marianne Godel demande combien se font payer pour que la fosse soit vide le samedi soir à 10 heures ?

Jacques Berset explique que c'est le centre forestier qui s'occupe du remplissage des copeaux. Il y a eu un oubli et ce n'est pas le premier. Ensuite, le samedi soir à 10h les conseillers reçoivent un whatsapp de la part de Marianne Godel dans lequel il est marqué que vendredi matin elle avait déjà remarqué que la fosse était vide. Le Syndic dit qu'il aurait été sympa d'être averti avant.

Marianne Godel estime que ce n'est pas son travail de surveiller le niveau des copeaux. C'est Laurent Berset qui se fait payer pour ce travail et son salaire est compris dans les charges. Alors s'il ne fait pas son job il faut qu'il soit licencié car ce n'est pas la première fois que ça arrive. Il faisait 15 degrés dans l'appartement et pour faire redémarrer le chauffage c'est difficile et ça engendre des frais.

Jacques Berset les chauffages fonctionnent maintenant.

Léo Colautti dit que nous allons surveiller de notre côté le niveau des copeaux même si c'est Laurent Berset qui est responsable de cette tâche. Nous ferons des contrôles hebdomadaires avant le week-end. Cependant il relève que son portable privé sur lequel le message est arrivé de la part de Madame Godel n'est pas un bureau de réclamation. Il faut s'adresser à la Commune pour des problèmes qui se présentent comme par exemple pour la fontaine du Centre-Village de laquelle des photos ont aussi été envoyées sur le portable le samedi soir.



Commune de Cressier

Jacques Berset reprend la parole concernant le renouvellement des autorités qui aura lieu le 7 mars 2021. Le Conseil communal propose une séance d'information le mardi 17 novembre lors de laquelle chaque conseiller présentera les tâches de la pointe de l'iceberg car le Conseil communal c'est du « costaud ». Il espère que les citoyens seront nombreux à venir poser des questions et à s'intéresser au Conseil communal.

Avant de terminer cette Assemblée il tient à remercier le personnel de la voirie, celui de l'administration et ses collègues du Conseil communal.

La séance est close sans apéritif pour cause de COVID.

L'Assemblée se termine à 22h05

Le Syndic

La secrétaire